



A53

T3 A53 R+5

SURFACES HABITABLES	
Entrée	4.97 m <sup>2</sup>
Séjour - Cuisine	28.61 m <sup>2</sup>
Chambre 1	11.98 m <sup>2</sup>
Chambre 2	13.05 m <sup>2</sup>
SDB	5.90 m <sup>2</sup>
WC	2.26 m <sup>2</sup>
Dressing	6.76 m <sup>2</sup>
Dégagement	1.99 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL APPARTEMENT</b>	<b>75.52</b>

SURFACES EXTERIEURES	
Terrasse	8.39 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL APPARTEMENT</b>	<b>8.39</b>

SEUILS	Int - Ext	Int - Ext	Int - Ext
	Type 1	Type 2	Type 3
LC	Volume complémentaire	ETEL	Tableau électrique
AV	Allège vitrée	VR	Volet roulant
GC	Garde-corps	VRE	Volet roulant électrique
PV	Pare-vue	TV	Prise télévision
PL	Placard		
LL	Lave-linge		
SL	Sèche-linge		
LV	Lave-vaisselle		
C	Cuisson		
R	Réfrigérateur		
TRI	Tri des déchets		
RP	Robinet de puisage		

  

LEGENDE	Retombée de poutre	Faux-plafond	Limite carrelage
	Sèche-serviette	Radiateur <td>Fenêtre </td>	Fenêtre
Applique lumineuse ext.	Gaine technique <td>Porte-Fenêtre </td>	Porte-Fenêtre	

DATE: 10/05/2019 | ECHELLE: 1/50 | INDICE: 1

NOTA :  
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des contraintes techniques rencontrées lors de la réalisation. Les côtes et surfaces sont données sous réserve des impératifs d'ordre technique, administratifs ou de tolérance d'exécution.  
Les canalisations, barbacanes, descentes d'EP, retombées, soffites, faux-plafonds, poutres, trappes de visites sur les gaines techniques ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. La hauteur sous soffite, faux-plafond ou poutre est de 2m minimum.  
Les équipements électriques sont positionnés à titre indicatif.  
La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

Radiateurs - la position et la dimension des corps de chauffe est donnée à titre indicatif et doit être validé par le BET fluide avant exécution.

